



Janvier 2013

- ✓ Les vœux du maire
- ✓ La sécurité en... questions
- ✓ Vers la nouvelle "communauté d'agglomération"
- ✓ Vivre à Boncourt
- ✓ Derniers événements festifs
- ✓ Urbanisme
- ✓ Joies et peines
- ✓ Bien vivre ensemble
- ✓ Informations pratiques

Contacts Mairie

Permanences

Mardi de 14h à 18h

Samedi de 9h à 11h

Téléphone

02 37 41 93 39

Fax

02 37 62 35 67

Courriel

mairie.boncourt1@orange.fr

Les vœux du maire



Je vous présente, ainsi bien sûr qu'à vos familles, mes meilleurs vœux, les plus chaleureux, les plus sincères, de bonheur et de santé pour 2013.

Je voudrais rapidement rappeler ce qui nous a tout particulièrement occupés en 2012.

En ce qui concerne le gîte, nous avons rencontré tout au long de l'année de nombreuses difficultés, entraînant un retard de six mois, mais cela est aujourd'hui du passé. Le chantier a

repris avec toutes les raisons d'aboutir dans les meilleures conditions.

Comme vous l'avez constaté, les travaux d'assainissement de la rue de la Sonnette ont commencé fin 2012. C'est un engagement important dans la vie d'un village comme le nôtre qui place l'environnement des habitants en tête de ses préoccupations. La fin des travaux (trottoirs et places de parking compris) est prévue pour mars 2013.

Nous pourrions donc ensuite lancer l'étude approfondie d'aménagement de la route de Rouvres avec la création de trottoirs et l'enfouissement des réseaux

Naturellement, la gestion de notre village nous a conduit, le conseil municipal et moi-même, à des prises de décision dans l'urgence, comme la réfection du Petit Pont du Motte menacé d'affaissement.

Enfin l'année 2013 sera une année de transition entre la communauté de communes et l'agglomération du pays de Dreux, sujet d'importance, c'est pourquoi nous y consacrons un article spécifique.

La création de voies douces pour relier Anet à Houdan est à l'étude, et bien sûr traversera notre village. Cela s'inscrit dans le projet du classement de la vallée de la Vesgre.

Nous nous efforcerons toujours de vous tenir régulièrement informés de l'avancement des projets, des chantiers en cours et des événements qui touchent notre village.

Je profite de ce début d'année pour remercier encore ici toutes celles et tous ceux qui participent bénévolement, avec imagination et dévouement, à l'organisation des manifestations qui ponctuent la "vie festive" de Boncourt.

Leur contribution est pour nous un encouragement à faire toujours plus pour favoriser la convivialité entre les habitants de notre commune.

Bonne Année !

Le maire : Jean-Claude Delanoé

Calendrier

- 8 mai : Cérémonie au monument aux Morts, suivie d'un vin d'honneur.

Manifestations

- "Les copains d'abord" :
 - 23 mars : vélo, brevet de 100 km, ouvert à tous.
- "Vivre à Boncourt" :
 - 30 mars : randonnée pédestre nocturne,
 - 4 mai : journée familiale.

La sécurité en... questions.

1) Toute la traversée de Boncourt en « zone 30 » ?

Oui. C'est un fait acquis. Sur proposition du conseil municipal, le conseil général d'Eure et Loir a donné son accord pour que notre village soit classé « zone 30 », d'un bout à l'autre de son territoire. Cette mesure permettra de lutter contre les excès de vitesse et d'améliorer ainsi la sécurité de chacun.

2) Le carrefour de la mairie plus sûr ?

Oui. La mise en place d'un panneau « STOP » oblige déjà voitures et deux roues en provenance de Rouvres à s'arrêter au niveau de la mairie. Un autre « STOP » sera placé de l'autre côté de la route pour contraindre cette fois les véhicules venant d'Anet à ralentir puis à stopper en cœur de village. Cette nouvelle modification du carrefour de la mairie interviendra à la fin des travaux en cours rue de la Sonnette (mars 2013)

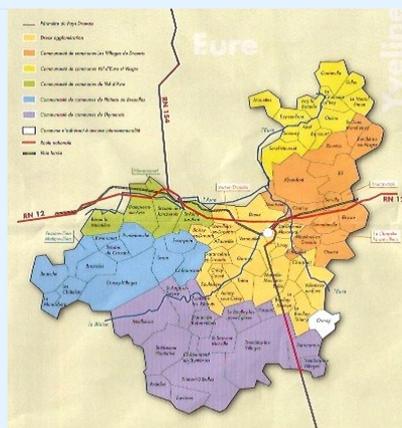
3) Après la rue de la Sonnette, l'aménagement de la route de Rouvres ?

Oui. Cela va de soi, pour « finaliser », dans son ensemble, la voirie de Boncourt. Le système pour l'obtention des subventions nous impose cependant un délai avant la réalisation de cette dernière tranche.

Gageons que grâce à tous ces travaux la traversée de Boncourt - à pied, à cheval, en voiture, à vélo, en patinette... - se trouvera grandement sécurisée. Dans l'intérêt de tous, petits et grands !

Vers la nouvelle "communauté d'agglomération du Pays de Dreux"

Le 29 décembre 2011, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, un schéma départemental de coopération intercommunale impulsé par le préfet d'Eure et Loir a été approuvé par une commission ad hoc. Celle-ci, à l'unanimité, a proposé pour le Drouais un périmètre rassemblant près de 110 500 habitants, 78 communes dont celles de Dreux Agglomération, de 5 communautés de communes (EPCI) et la commune d'Ormoy.



Cet ensemble doit servir de base à une coopération renforcée autour du développement économique, de l'emploi, des services à la population et de l'équipement.

Au terme d'une année d'études, les six présidents d'EPCI ont confirmé au préfet leur accord pour faire partie du périmètre de la nouvelle communauté.

Sur la base de cet accord le préfet a pris son "arrêté de périmètre" le 3 décembre 2012, les communes membres ayant trois mois pour statuer.

Pour Boncourt, le conseil municipal du 12/01/2013 a voté à une large majorité l'adhésion au périmètre et aux nouveaux statuts.

Les projets de statuts, les annexes, la charte ainsi qu'un document

"Pourquoi une fusion de nos intercommunalités : quinze questions/réponses pour mieux comprendre le projet" sont à la mairie, à la disposition des Boncourtois.

Ce qu'il faut savoir, en résumé, sur le rôle de cette nouvelle entité :

- **Compétences obligatoires** : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville dans la communauté;
- **Compétences optionnelles retenues** : assainissement, protection et mise en valeur de l'environnement, équipement culturel et sportif, action sociale;
- **Compétence facultatives envisagées** : production d'eau (et non distribution), tourisme, aménagement numérique, aire d'accueil des gens du voyage, hydraulique, enseignement pré-élémentaire, élémentaire, périscolaire et extrascolaire, soutien aux activités pédagogiques et sportives, maison médicale, gendarmerie.

En ce qui concerne la **représentation de Boncourt** dans la nouvelle agglomération il est prévu :

- qu'un représentant, élu par le conseil municipal, participe au "conseil communautaire" qui comprend les représentants des 78 communes (119 délégués) ;
- que le bureau composé d'un président, et de vice-présidents détient le pouvoir décisionnaire;
- que le maire de Boncourt participe au "comité des maires" (un maire = une voix) qui se réunit une fois par trimestre et qui oriente le travail des commissions et du bureau;
- que des conseillers municipaux puissent participer à des commissions thématiques.

La fusion des intercommunalités et la création de la nouvelle communauté d'agglomération ne devraient pas entraîner d'évolution de la fiscalité, en dehors de l'harmonisation des taux fixée par la loi. Par contre, des marges de manœuvre supplémentaires sont obtenues :

- d'une part, grâce aux dotations supplémentaires de l'État encourageant les regroupements d'EPCI,
- d'autre part, grâce à l'augmentation des ressources fiscales liées au développement économique.

Association « Vivre à Boncourt »

L'année 2012 a été riche en événements organisés par l'association...



Fête du Beaujolais Nouveau le 17 novembre



Halloween le 28 octobre



Soupe à l'oignon réconfortante après la marche nocturne 27/10



Troc aux plantes le 25 novembre



De nombreux bénévoles autour d'une équipe dynamique. Stéphane Hervin (Président), Thierry Vasseur (Trésorier), Emmanuel Halot (Trésorier adjoint) et Audrey Muhlach (Secrétaire)

Les prochaines manifestations figurent sur la 1ère page et seront suivies par :

- Dimanche 9 juin : Foire à tout
- Dimanche 23 juin : Foire à la puériculture et jouets
- Dimanche 22 septembre : Foire à tout
- Samedi 26 octobre : Randonnée pédestre nocturne
- Samedi 27 octobre : Halloween
- Samedi 23 novembre : Soirée Beaujolais (Apéritif dînatoire)
- Dimanche 1er décembre : Bourse aux jouets

Pour contacter l'association: Stéphane Hervin (06.19.27.19.35. hervin.stephane@neuf.fr), Thierry Vasseur (06.16.99.69.21. tvasseur78@yahoo.fr).

Les derniers événements festifs



Merci au CCAS pour le déjeuner des anciens servi au MANOIR D'ANET.

Après une séance de cinéma, le Père-Noël attendait les enfants pour un goûter et une distribution de cadeaux.



Urbanisme

Permis de construire accepté en 2012

14/06	Poirier Landré	Maison	11 ^{bis} Chemin des Coutumes
-------	----------------	--------	---------------------------------------

Déclarations préalables acceptées en 2012

3/01	Courtin	Abri de jardin	5 chemin des Coutumes
27/02	Alves	Abri de jardin	18 route d'Oulins
13/06	Lyky	Clôture	32 chemin de l'Enfer
11/08	Mantchala	Lucarne + velux	1 chemin de l'Enfer
11/09	Cheremeteff	Velux	Grande Cour
15/09	Mudet	Velux	6 route de Rouvres
13/11	Lampe	Accès	9 route d'Oulins

-Pour toute demande d'un dossier d'instruction (permis de construire, permis d'aménager, demande de travaux, demande d'assainissement), se présenter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

-Avant de déposer une demande débouchant sur une création de surface habitable, il est **obligatoire** de faire une demande d'assainissement et **d'attendre la réponse**.

Joies et peines en 2012

17/04	Marie-France HALLUITTE, épouse GABAIL	Décès
7/05	Loïc BERNARD avec Hélène FOURRIER	Mariage
16/06	Christophe MONENCEAU avec Éline HOVETTE	Mariage
14/09	Yanis PIEDNOËL	Naissance
23/09	Warren MOULIN	Naissance
26/09	Raoul ALVES	Naissance
21/09	Aaron GICQUEL	Naissance

Bien vivre ensemble

Le tri sélectif

La caisse bleue : journaux, magazines annuaires et prospectus (débarrassés de leur film plastique), livres, cahiers (sans couverture), enveloppe (sauf papier kraft).

La caisse jaune : emballages et flaconnages plastiques (avec leurs bouchons vissés), boîtes métalliques, barquettes aluminium et aérosol sans le sigle ♻️, briques alimentaires, boîtes en carton et cartonnettes.

La caisse verte : bouteilles, pots et bocaux en verre (sans bouchon, ni couvercle).

En cas de doute, mettre les déchets dans le bac des ordures ménagères (bac marron à roulettes). Pour les déchets plus encombrants ou en plus grande quantité, il faut les déposer à la déchetterie d'Anet (voir horaires rubrique infos pratiques).

Les caissettes et le bac des ordures ménagères doivent être sortis le mardi soir. Le jour des caissettes jaunes et vertes, il est conseillé de mettre la caisse verte dans la caisse jaune. Le jour des caissettes jaunes et bleues, il est conseillé de mettre la caisse jaune sur la caisse bleue.

Les résidents secondaires, absents le jour de la collecte, ont des poubelles à leur disposition dans la cour de la mairie pour les déchets ménagers uniquement. Pour tout autre déchet, voir avec la déchetterie.

● Horaires de la déchetterie d'Anet :

- Hiver (1^{er} nov.-28 fév.): lundi, mercredi : 13h30-17h, samedi : 8h30-12h / 13h30-17h
- Été (1^{er} mars-31 oct.): lundi, mercredi, vendredi : 14h-18h, samedi 8h-12h30 / 14h-18h

Informations pratiques

- Rappel du Transbeauce à la demande : 0825 00 28 29
- **Co-voiturage :** Il existe un site internet pour mettre en relation les personnes intéressées <http://covoiturage.eurelien.fr>
- Le **minibus** pourrait reprendre le jeudi matin la conduite des personnes de plus de 65 ans souhaitant se rendre à Anet. Merci de vous signaler rapidement en mairie si vous êtes intéressés.